



HAL
open science

Les fractures scolaires en France - 2019 (mise à jour de l'Atlas des fractures scolaires - 2010)

Patrice Caro, Rémi Rouault

► To cite this version:

Patrice Caro, Rémi Rouault. Les fractures scolaires en France - 2019 (mise à jour de l'Atlas des fractures scolaires - 2010). Les fractures scolaires en France - 2019 (mise à jour de l'Atlas des fractures scolaires - 2010), 2019. halshs-02373480

HAL Id: halshs-02373480

<https://shs.hal.science/halshs-02373480>

Submitted on 21 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Page d'accueil

Les fractures scolaires en France

Actualiser et compléter l'Atlas des fractures scolaires (Autrement, 2010) par de nouvelles analyses des inégalités de la maternelle à l'enseignement supérieur

- [Trouver une information sur le site](#)
- [Un atlas renouvelé et actualisé](#)
- [Contact](#)
- [Questions d'actualité et méthodologie](#)

Un atlas renouvelé et actualisé



Ecole désaffectée du hameau Les Meyries
Commune de Château-Queyras (05)

Groupe scolaire Maupassant, à l'origine 3 écoles
maternelle, filles et garçons
Le Trait (76)

A l'origine, école-mairie-justice de paix
Ryes (14)

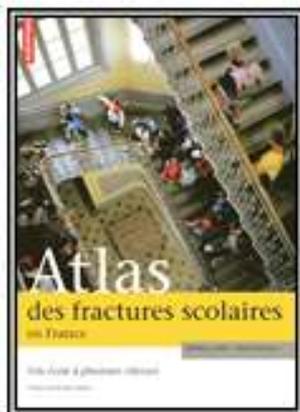
Une observation multiscalaire des inégalités scolaires

Ce site propose une analyse géographique des inégalités qui traversent, dans la durée, le système éducatif français de la maternelle aux universités et grandes écoles. Les inégalités que nous constatons s'exercent à toutes les échelles, de l'infra-communal à l'intercontinental. Les écarts d'offres de formation, de [moyens attribués](#), de réussite aux examens ou aux évaluations selon le lieu de scolarisation ou de résidence et les [origines sociales](#) sont tels qu'ils constituent de véritables fractures [spatiales](#), [sociales](#), [financières](#). Répartition des établissements et des dispositifs, [inégalités de genre](#), [moyens humains](#) et [financiers](#), [stratégies de parents](#), apprentissage, **enseignement privé** sont passés au crible à partir des données publiques consultables en libre accès mais aussi d'enquêtes et d'observations réalisées par les auteurs. L'analyse des données actuelles est complétée par des séries commençant pour la plupart au début des années 1960, au moment où le système éducatif est transformé en profondeur, notamment par la mise en œuvre de **la réforme Berthoin**.

* www.data.gouv.fr, www.education.gouv.fr, www.interieur.gouv.fr, www.cnesco.fr/fr/accueil/,
<https://data.normandie.education.gouv.fr/pages/accueil/>,

Une reprise amplifiée de l'atlas des fractures scolaires

L'Atlas des Fractures scolaires que nous avons publié en 2010 par l'intermédiaire des éditions Autrement



avec la collaboration de [Donatien Cassan](#) et l'aide éditoriale de Marion Chatizel, analysait le fonctionnement du système éducatif à la fin des années 2000. L'essentiel des données concernait les années scolaires 2007-2008 à 2009-2010. Neuf ans plus tard, nous constatons que pour une large part les inégalités en matière scolaire n'ont pas beaucoup changé. Les écarts restent tels que nous pensons nécessaire d'actualiser les constats et d'élargir les analyses. Nous ne reprenons pas le même plan, nous structurons ce site autour des types de fractures. Nous choisissons délibérément de concevoir les pages comme indépendantes les unes des autres en y incluant, à chaque fois, les éléments de base du

du contexte. En conséquence vous pourrez trouver les mêmes informations sur des pages différentes. Nous pensons que la visite d'un site n'est pas une lecture linéaire. Les approfondissements et détails sont accessibles grâce aux liens. L'édition papier de 2010 comportait 5 sections principales : Les besoins et les moyens / L'offre de formation / Les évaluations et validations / Les stratégies et adaptations / Les trajectoires post-bac. Quelques débats d'actualité et des annexes complétaient l'ouvrage. Le site offre aussi souvent que possible, c'est-à-dire lorsque les indicateurs disponibles en 2010 le sont encore aujourd'hui, une analyse des évolutions. De même, des mises en perspective sur un temps plus long, au moins à partir du début des années 1980, voire à partir de 1960, sont proposées.

Des analyses fondées sur les données et non sur les représentations.

Ce site personnel a pour but principal de mettre à la disposition de tous ceux qui sont intéressés par le fonctionnement du système éducatif français des données actualisées au rythme de leur publication par les services de l'État, [Ministère de l'Éducation nationale](#), Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Agriculture, [INSEE](#), par les collectivités territoriales...

Les Auteurs :

[Patrice Caro](#), professeur de géographie sociale, [Rémi Rouault](#), professeur émérite, tous deux de l'[Université de Caen-Normandie](#) sont membres de l'équipe CNRS [Espaces et Sociétés UMR 6590](#).

Vous pouvez prendre contact avec les auteurs par mail, pour toute question, remarque, échange, de même vous pouvez leur transmettre des informations ou des données sur des faits scolaires : atlasdesfracturescolaires@free.fr

Patrice Caro / <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/pagePerso/2338817>

Rémi Rouault / <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/pagePerso/27649>

Webmestre : atlasdesfracturescolaires@free.fr

Crédits techniques : Les cartes sauf mention contraire sont réalisées avec Philcarto. 

<http://philcarto.free.fr>

Les textes et documents publiés sur ce site n'engagent que la responsabilité des auteurs et en aucune manière celle de leurs tutelles de rattachement, l'Université de Caen-Normandie et l'équipe CNRS UMR 6590 Espaces et Sociétés, ni celle des institutions mettant à disposition les données utilisées et analysées.

[Table des matières](#)

Mise en ligne le 10 mai 2019, dernière modification 13/10/2019

<http://learn.wordpress.com/>.

La question du mois : mai-juin 2019

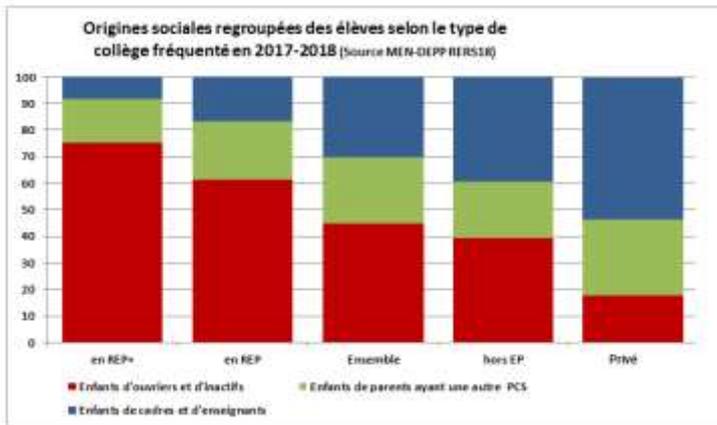
La mixité sociale à l'école: une actualité seulement cinématographique ?

Au cours des dernières semaines, à l'occasion de la sortie de "La lutte des classes" de Michel Leclerc, acteurs et réalisateur ont été sollicités par de nombreux médias de la presse écrite et audiovisuelle pour venir présenter ce film. Le scénario est fondé sur les questions que se posent des parents à propos des identités des élèves que leur fils fréquente dans l'école publique où ils l'ont inscrit. A la suite du départ de camarades issus du même milieu que lui pour une école privée, il se retrouve un des seuls enfants de classe moyenne parmi des enfants dont les parents sont en situation de pauvreté, de précarité. Notre propos ne sera aucunement une analyse de ce film, ni une mise en cause du parti pris par le réalisateur, nous souhaitons seulement permettre à des spectateurs qui souhaiteraient en savoir plus sur l'état de la mixité sociale à l'école de prendre connaissance de l'état des lieux et de prendre en compte quelques éléments de questionnement et d'information sur la composition sociale des établissements et des classes.

Une question qui n'est pas nouvelle

L'invocation de la mixité sociale est arrivée dans le champ des sciences humaines en France, au début des années 1990 via la politique de la ville et leur déclinaison pour les politiques publiques d'éducation (création des ZEP) Malgré des emplois fréquents l'expression mixité sociale renvoie à la fois à un état du peuplement (la présence dans un même de personnes aux caractères sociaux différents), à un objectif supposé favoriser le bien-être des habitants et la concorde des populations une fois atteint et à des dispositifs destinés à favoriser la réalisation de l'objectif (Toubon, 1989; Topalov, 1992). De manière générale elle consiste en la présence sur un même territoire de personnes appartenant à des groupes sociaux aux caractéristiques différentes. Pour autant, les modalités de la présence de ces personnes n'est pas réellement caractérisée : co-présence ? co-habitation ? concurrence ? Compétition ? Conflit ? Par ailleurs, le fait d'employer ce terme à propos des jeunes présents dans les écoles et établissements scolaires, élude la question du statut et de l'identité des élèves, comment établir le lien entre statut social des parents et identités des enfants, sauf à les assimiler à *des enfants de* et à considérer qu'ils sont *de facto* pourvu des mêmes caractères que leurs parents. La mixité a été présentée plus comme une valeur à atteindre qu'un concept scientifique stricto sensu. Reste aussi pour le géographe à délimiter les espaces de référence permettant de constater ou non la mixité sociale.

Dans le cas de l'école ou de l'établissement secondaire, on peut évaluer la mixité en fonction de l'effectif total, qui correspond plus ou moins à la population du secteur de recrutement, diminuée des évitements et augmentée des dérogations. Mais le fait que la mixité soit atteinte pour l'effectif total peut dissimuler des variations importantes entre les différentes formations et parfois même entre les différentes classes d'une même formation, c'est très souvent le cas lorsque l'établissement dispose de plusieurs LV1 ou de sections européennes ou internationales, ou lorsqu'un lycée polyvalent héberge des baccalauréats professionnels, des baccalauréats S et des classes préparatoires. Les profils sociaux des classes sont très différents.



Le secteur scolaire de référence a une influence importante sur les caractères sociaux de l'établissement. Les collèges classés en REP+, souvent implantés dans des quartiers de la politique de la ville, ont ainsi presque deux fois plus d'élèves issus de familles défavorisées et quatre fois moins de familles favorisées que les établissements hors éducation prioritaires. L'écart est encore beaucoup plus important avec les collèges privés ou certains établissements publics de centre ville.

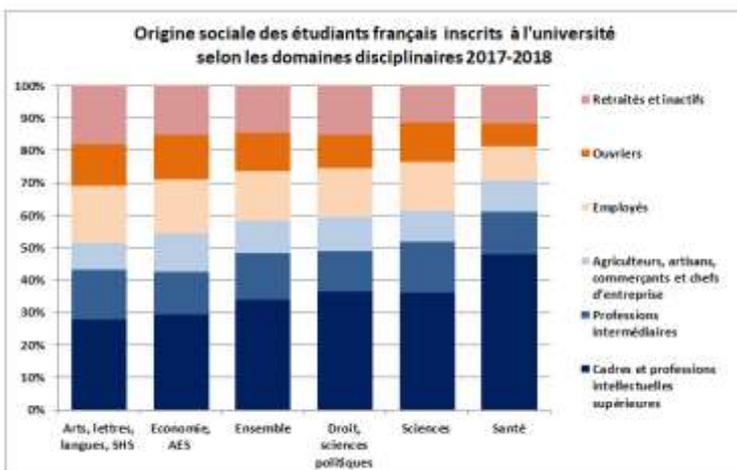
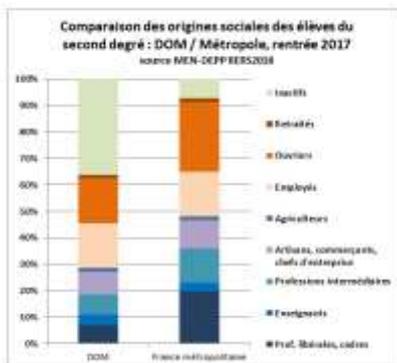
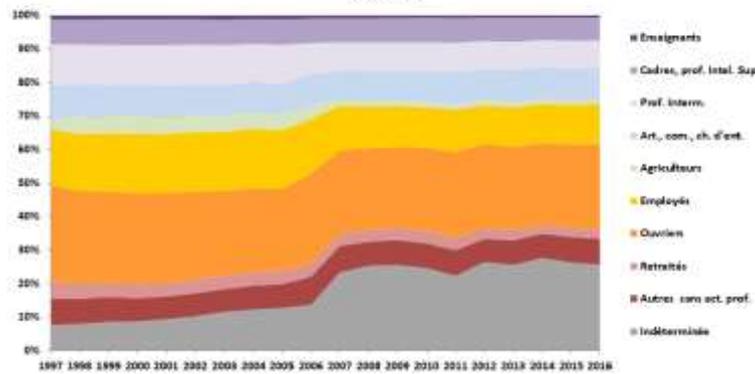
Pour voir la non-mixité sociale consultez les pages suivantes

[CPGE Moins d'un quart d'enfants du peuple](#)

[Le poids des origines sociales pour le baccalauréat](#)

[Les dérogations facteur d'entre-soi](#)

L'évolution des origines sociales des lauréats du baccalauréat professionnel 1997-2016

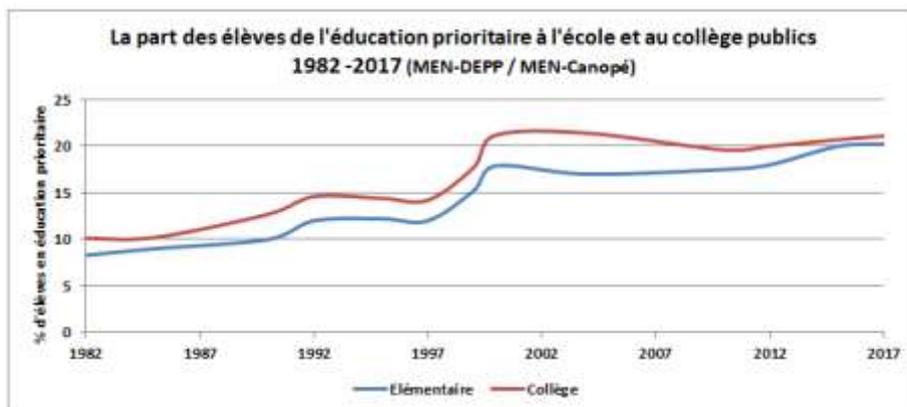


Question du mois Mai-Juin 2019 Mise en ligne : 10 Mai 2019

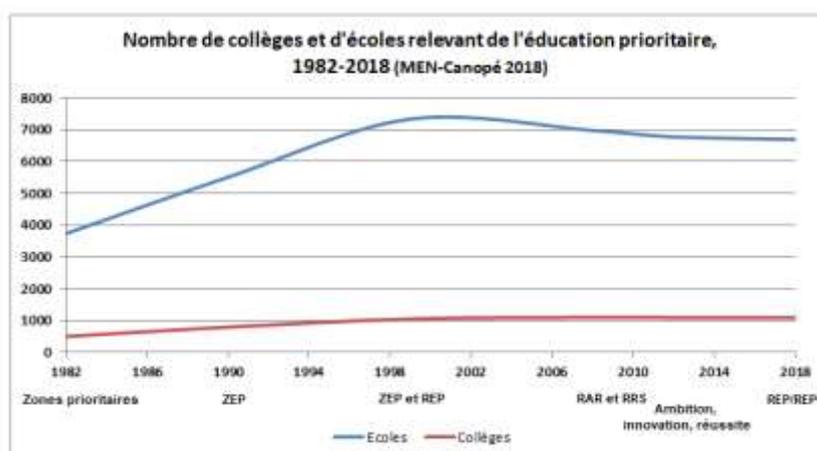
L'éducation prioritaire, plus de 35 ans de relance et de refondation

En 1981, pour la première fois un ministre de l'Éducation nationale proposait de ne plus considérer l'égalité était respectée dans l'organisation du système éducatif et que de fait des écoles et des établissements secondaires étaient confrontés à des difficultés. Le slogan qui résumait la mise en place de moyens supplémentaires humains et financiers pour améliorer la réussite des élèves était "donner plus à ceux qui ont moins". Le développement de l'éducation prioritaire et son association avec la politique de la ville visait à développer les partenariats entre services de l'État, collectivités territoriales, caisses d'allocations familiales et associations.

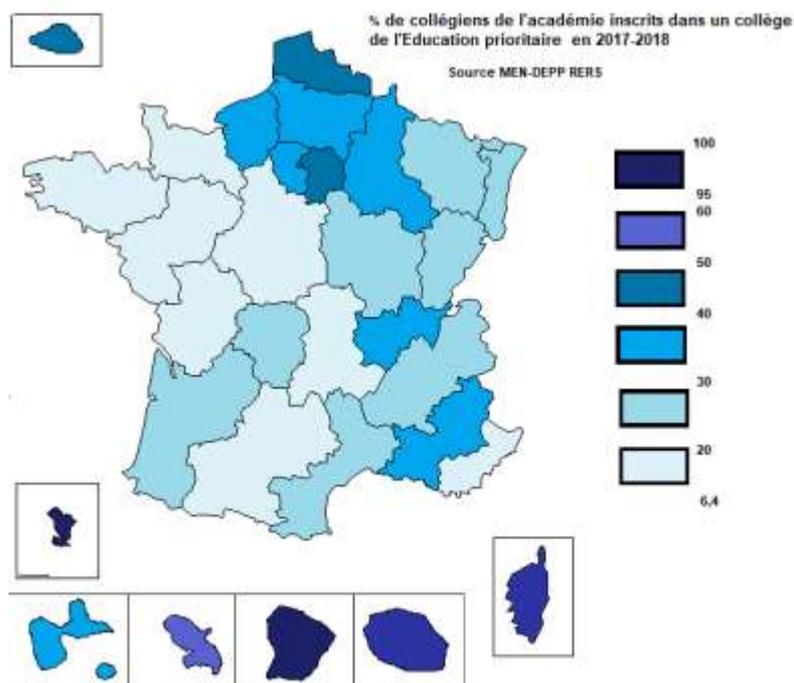
Le développement de l'éducation prioritaire n'a été effectif que pendant deux périodes, celle du lancement de 1982 à 1995, puis sous le gouvernement Jospin en 1998 et 1999. Depuis les différentes réformes, indépendamment des objectifs fixés n'ont pas significativement modifié les périmètres d'intervention.



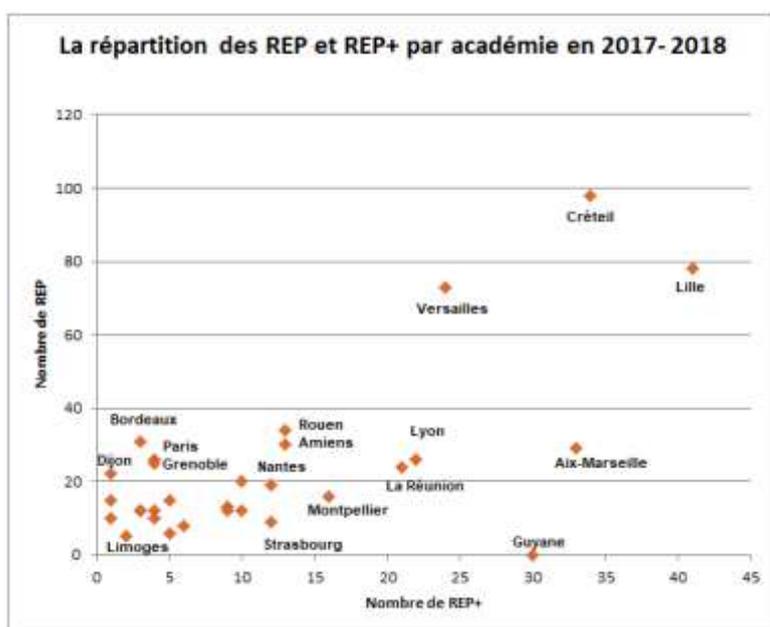
Plus de 35 ans plus tard après leur adoption, les mesures dérogatoires sont toujours en place, indépendamment des *relances et des refondations*, le nombre de collèges labellisés éducation prioritaire, porteurs des dispositifs (*ZPR/RAR_RRS/REP+/ECLAIR*) n'a pas significativement diminué, si ce n'est au début des années 2000 pendant le quinquennat de M. Sarkozy. Le nombre d'écoles est stabilisé depuis la fin des années 1990. La proportion d'élèves en difficultés scolaires ne varie guère en dépit de la variations des indicateurs retenus pour les mesurer (**retard scolaire, résultats des évaluations**). Les dispositifs s'ils permettent d'éviter ou de réduire le **décrochage scolaire** ou s'ils augmentent l'espérance de vie scolaire ne peuvent à eux seuls compenser les inégalités devant l'école qu'induisent les différences socio-culturelles, les identités locales. Les modalités d'intervention changent de logique, la territorialisation a été abandonnée en 2002 au profit de l'aide individualisée, désormais l'objectif est l'inclusion scolaire. Cependant en plus de trente ans, l'échec scolaire n'a pas régressé : violence, décrochage, absentéisme continuent de compliquer les cursus scolaires et l'insertion professionnelle de ces quartiers touchés plus tôt, plus durement et plus longuement par les crises économiques.



L'analyse de la présence de l'éducation prioritaire à l'échelle académique ne permet de rendre compte véritablement que des inégalités entre les départements métropolitains et les autres à l'exception de la



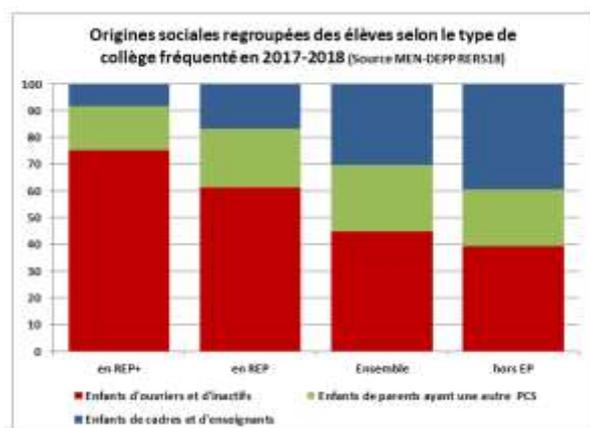
Guadeloupe. Ainsi en Guyane presque tous les établissements scolaires relèvent de l'éducation prioritaire et la totalité à Mayotte, qui du fait de sa départementalisation récente est encore sous-équipé et dont la population adulte est très peu diplômée. L'éducation prioritaire est aujourd'hui un dispositif territorialisé, constitué par les REP et REP+, sur des espaces réduits circonscrits au secteur scolaire d'un collège. Dans les premiers temps il pouvait associer deux voire trois collèges et même des lycées. Les zones d'éducation prioritaires sont créées principalement dans des quartiers relevant de la politique de la ville, ces quartiers où sont concentrées les populations en difficulté ou grande difficulté socio-économiques.



Néanmoins d'autres secteurs scolaires peuvent bénéficier de ces dispositifs y compris dans les zones rurales, où, rappelons-le, les emplois ouvriers peu qualifiés sont également nombreux. sept académies (moins du

quart) concentrent plus de la moitié des REP et REP+, celles de Lille, Créteil, Aix-Marseille, Guyane, La Réunion, Versailles, Lyon.

Des fractures socio-économiques aux fractures scolaires



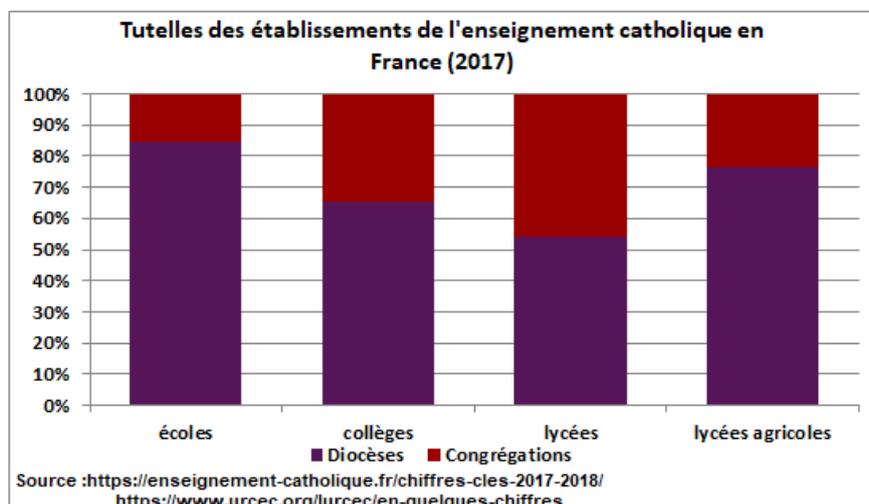
Les collèges classés REP sont implantés dans les quartiers ou les communes dont la population est confrontée à de grandes difficultés économiques et sociales. Les indicateurs retenus pour leur classement sont les forts taux de chômage, la proportion de bénéficiaires des minima sociaux et les pourcentages de familles monoparentales ou d'origine étrangère. 60% des collèges ECLAIR sont concentrés dans les académies des DOM, d'Aix-Marseille, de Lille de Versailles et de Créteil.

Mise en ligne : 10 Mai 2019

Des écoles sous la tutelle directes ou indirectes des diocèses

Les écoles et établissements privés sous contrat sont presque exclusivement rattachés aux organisations de l'enseignement catholique sous la responsabilité du secrétariat général de l'enseignement catholique. Ils sont gérés par des associations affiliées à la FNOGEC*. 98% des écoles et établissements secondaires sous contrat sont gérés par un Organisme de gestion de l'Enseignement catholique. Leur fonctionnement est placé sous la tutelle des directeurs diocésains, directement pour les écoles et établissements gérés par une association et indirectement lorsqu'ils dépendent d'une congrégation.

L'on peut assimiler les diocèses à des mailles administratives et se représenter l'offre de formation des écoles catholiques comme étant territorialisées de ce fait, mais en l'absence de sectorisation, cette territorialisation est inachevée, il n'y a pas de correspondance entre paroisses et secteurs de recrutement. Lorsqu'une congrégation gère des établissements scolaires, l'évêque n'a que le pouvoir d'agréer et de mandater ou non celle-ci, la tutelle est exercée par la congrégation. L'autorité n'est plus fondée sur la circonscription religieuse de référence des fidèles mais sur le contrôle des lieux d'enseignement, qui constituent des réseaux. Un tiers des élèves de l'enseignement catholique sont scolarisés dans des établissements sous la tutelle des congrégations (22% dans le premier degré et 40% dans le second)



Un recrutement non sectorisé

Le recrutement des écoles et établissements scolaires catholiques se fonde sur un contrat entre la structure d'accueil et la famille, indépendamment de facteurs spatiaux. Les aires de recrutement sont très généralement beaucoup plus grandes et que celles des établissements publics, à l'image des établissements publics récepteurs de demandes de dérogations nombreuses. Elles sont souvent discontinues en miroir de la différenciation sociale des quartiers ou des communes et en même temps ont des espaces communs à celles d'autres établissements. En règle générale, il n'y a pas de répartition concertée des secteurs de recrutement.

Les distinctions administratives en fonction du niveau d'enseignement sont beaucoup moins marquées que dans le public pour les établissements disposant de classes du second degré. Le SNGEC considère chaque établissement comme l'association de plusieurs unités pédagogiques (école maternelle, école élémentaire, collège, ou lycée - agricole, général, technologique, professionnel, polyvalent...). Les parents sont associés à la gestion de l'école, ils sont tous membres d'une APEL et souvent d'une association des anciens élèves ou amis de l'établissement...

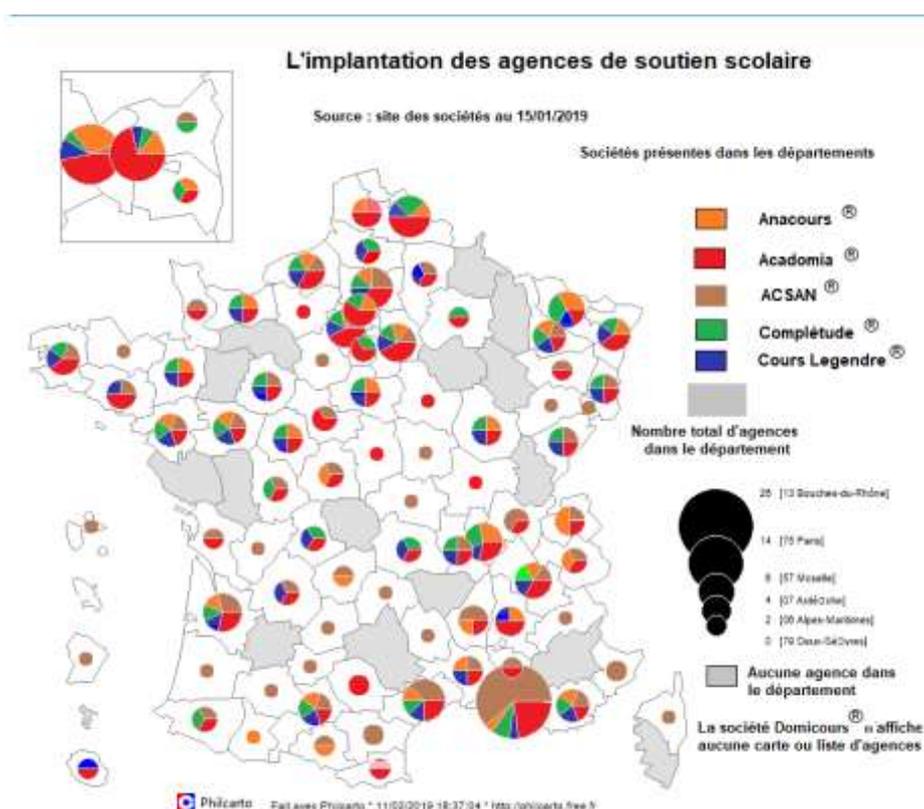
- *FNOGEC Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement Catholique
- Ogec : Association loi 1901, support juridique des établissements de l'enseignement privé catholique sous contrat. Ces associations sont animées par des bénévoles.
- Udogec : Union départementale des Ogec qui regroupe l'ensemble des Ogec d'un département ou d'un diocèse.
- Urogec : Union régionale des OGEC

Mise en ligne : 10 Mai 2019

Le soutien scolaire, réduire ou aggraver les fractures ?

L'analyse de l'offre de soutien scolaire (cours particuliers ou collectifs) n'est possible que pour une toute petite part puisque selon l'Inspection générale ou la Cour des Comptes, dans au moins 75 à 80% des cas les cours ne font l'objet d'aucune déclaration, du fait de l'accord entre les parents et celui qui assure le soutien : les parents préférant un tarif moins élevé en contrepartie de l'absence de défiscalisation ou le prestataire pour éviter l'imposition. La petite partie visible des cours particuliers découle de la défiscalisation qui permet aux parents par l'emploi du CESU (Chèque emploi service universel) de bénéficier d'un avantage fiscal. Ce mode de paiement est accepté par des prestataires travaillant en autonomie ou dans le cadre des principales franchises (Academia®, ACSAN®, Anacours®, Complétude®, Cours Legendre®, Domicours®). Au moins deux d'entre elles revendiquent le fait d'être la société qui domine le marché, dont Domicours® qui n'affiche pas sur son site la carte de ses agences mais qui se présente comme mandaté par des compagnies d'assurances qui recourent à ses services en cas d'interruption de scolarité prolongée du fait d'un accident ou d'une maladie.

Pourtant le recours aux cours particuliers ne semble pas tant lié aux difficultés scolaires qu'à la recherche par les parents d'une aide pour assurer une plus grande réussite de leurs enfants, notamment en mathématiques ou en sciences, afin de faciliter l'accès aux formations sélectives, dont jusqu'en 2019 la série "S" à partir de la seconde ou les classes préparatoires après le baccalauréat. Le soutien scolaire, comme opportunité d'amélioration des performances scolaires, est une pratique essentiellement mobilisée par les familles les plus favorisées.



La répartition des agences semble refléter cela, à l'exception, peut-être, du sud est de la France où un groupe (ACSAN) est très fortement et densément implanté par rapport aux autres sociétés. En général, celles-ci ont un bureau dans la ville préfectorale. ACSAN est présent dans 15 communes des Bouches-du-Rhône (soit plus de 10% des communes du département).

L'absence des sociétés dans certains départements ne signifie pas l'absence d'offre, mais que celle-ci est assurée par de petites entreprises locales ou des particuliers, c'est notamment le cas dans les DOM.

"En France le soutien scolaire représente un chiffre d'affaire d'environ 2 milliards d'euros. Il bénéficie d'aides fiscales importantes."

<http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2017/02/09022017Article636222209880226604.aspx>

Alternatives économiques Rentrée 2016 La France, championne du soutien scolaire [Vincent Grimault](#) 02/09/2016

<https://www.alternatives-economiques.fr/la-france-championne-du-soutien-scolaire/00011799>

Mise en ligne : 10 Mai 2019